



X RACE

Cross triathlon en relais

Article 1 – Organisation

L'association API TRI (Agglomération Porte de l'Isère Triathlon) organise un cross triathlon en relais, le **samedi 04 juin 2022**.

Les départs et arrivées sont situés à la base de loisirs du lac de Vénérieu (chemin du lac, 38460 Vénérieu).
Les épreuves suivantes sont au programme selon les distances et catégories ci-après.

Epreuves	Catégorie	Distance natation	Distance VTT	Distance CAP	Horaires départ
JEUNES 8 à 11 ans (nés de 2011 à 2014)	Poussins / Pupilles	100 m	2 000 m	1 000 m	Départ : 19h00
XS EN RELAIS à partir de 12 ans (nés en 2010 et avant)	Benjamins à vétérans	300 m	7 000 m	2 000 m	Départ : 20h00

Article 2 – Conditions de participation

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Le non-respect du règlement pourra être sanctionné par une disqualification. Sur l'ensemble des épreuves, la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon est appliquée.

Les concurrents s'engagent à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés. Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation.

Le présent règlement pourra être modifié, et les concurrents inscrits en seront informés par mail ou par affichage le jour de l'épreuve.

Les concurrents devront être présents au minimum 1/2 heure avant le départ de leur course afin d'assister au briefing précédant le départ.

Article 3 – Assurance et santé

L'ORGANISATEUR

- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre les organisateurs et les concurrents en responsabilité civile.

- Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé des participants, à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

LES PARTICIPANTS

- L'organisateur attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuel accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.

-Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant.

-La participation aux différentes épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence sportive FFTRI ou d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du triathlon qui doit dater de moins d'un an à la date de la course ; ainsi que le pass compétition pour les non licenciés

DOMMAGE MATÉRIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 4 - Modalités d'inscription

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves sont accessibles avec ou sans licence. Les non-licenciés FFTRI, ainsi que les licenciés FFTRI «accueil entraînement» ou « dirigeant » doivent s'acquitter d'une assurance (reversée intégralement aux instances fédérales) : le pass-compétition à 2 €.

Le pass-compétition est délivré sous réserve de la présentation :

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- d'une pièce d'identité,
- du paiement de son coût.

LES FRAIS D'INSCRIPTION PAR EQUIPES

Epreuves	Tarifs licenciés FFTRI	Tarif non licencié FFTRI (incluant le pass compétition)	Inscription sur place (dans la mesure des places disponibles)
JEUNES 8-11 ans poussins / pupilles	10 €	12 €	15 €
XS RELAIS à partir de 12 ans Benjamins à vétérans	15 € / en solo 20 € / équipe de 2 30 € / équipe de 3	Plus 2 € / participants	Plus 10 €

Le tarif comprend la participation à la course, le chronométrage électronique, la sécurité, les ravitaillements et un lot participant.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font par internet sur une plateforme d'inscription (lien sur le site apitri.fr) avec paiement CB sécurisé en ligne jusqu'au jeudi 02 juin 23h00. Inscriptions possibles sur place selon les places restantes avec une majoration du tarif.

Article 5 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs présentant un certificat médical de contre-indication au plus tard 1 semaine avant l'épreuve. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelles que soient les raisons du désistement, ne peuvent prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription.

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation pour force majeure, rendant impossible le maintien de la course sans risque pour les participants, organisateurs ou spectateurs, tels que, sans que cette liste ne soit limitative, intempéries, attentats ou menaces d'attentats, interdiction administrative ou préfectorale. Dans ce cas, le coureur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l'organisateur pour quelque cause que ce soit.

Selon le contexte sanitaire lié au Covid, et par dérogation expresse au précédent paragraphe, l'organisateur prévoit **un remboursement intégral** du coût d'inscription en cas d'annulation générale d'origine administrative en lien direct avec l'épidémie de COVID. Le cas échéant, ce remboursement sera effectué automatiquement sur la carte bancaire ayant servi au paiement initial, sans que la personne inscrite n'ait de démarche à effectuer. (frais administratif lié à la plateforme d'inscription déduit)

Article 6 – Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation de la licence ou du certificat médical et d'une pièce d'identité le jour de la course à partir de 17h00 et jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque course.

Article 7 – Déroulement des épreuves

Exposé d'avant course

Il est donné sur l'aire de départ 15' avant chaque course.

Les courses se déroulent selon le règlement de la FFTRI.

COURSE JEUNES : réservée aux 8-11 ans catégories poussins et pupilles.
C'est une course individuelle.

COURSES XS EN RELAIS : à partir de 12 ans catégories benjamins à vétérans

Cross Triathlon (300m Natation – 7 km VTT en circuit fermé – 2km CAP) à faire en équipe. L'équipe doit faire 3 boucles complètes, libre à chaque équipe de s'organiser pour effectuer chaque discipline dans l'ordre à sa guise par un membre de son équipe pendant les 3 boucles.

Il est possible aussi d'effectuer cette course en solo ; l'athlète enchaîne alors les 3 mini-triathlons. Cette possibilité est réservée aux personnes âgées de plus de 18 ans.

La natation

L'utilisation d'une combinaison néoprène dépendra de la température de l'eau conformément à la réglementation de la FFTRI. La décision sera prise le jour de la course. Les aides artificielles (plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes gilets ou autres aides à la flottaison) sont interdites.

Les compétiteurs doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur.

Le VTT

L'épreuve se déroule sur circuit fermé. Chaque concurrent aura pour obligation de :

- Porter un casque à coque rigide agréé sur la partie VTT
- D'utiliser un VTT en bon état de fonctionnement
- Vérifier que son guidon est équipé de bouchon de protection sur les poignets et/ou cornes

La plaque dossard VTT devra être portée obligatoirement sur l'avant du guidon.

Course à pied

Tous les parcours empruntent des sols souples et plats : pelouses, terre battue. Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisation (parfaitement visible devant, ni plié, ni coupé) avec une fixation en 3 points.

Aire de transition

Elle est située à proximité de la sortie de l'eau. Avant le départ, les concurrents doivent placer leur équipement de course à l'emplacement prévu et pourront le récupérer à l'issue de la course quand les organisateurs en donneront l'autorisation.

Le matériel, n'ayant pas été retiré du parc à vélo dans la limite du temps imparti, sera rassemblé à l'extérieur du parc et sans surveillance.

Article 8 – Ravitaillements

Il y aura un ravitaillement placé vers l'aire de transition.

Article 9 – Sécurité / assistance

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter les concurrents qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...) et de modifier le parcours ou les épreuves en cas de mauvais temps ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté.

Une association de secouristes assurera les premiers secours.

Chaque participant se doit de porter assistance et de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux organisateurs présents sur les parcours.

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course.

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants :

- respect du règlement,
- engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents,
- engagement à aider toute personne en difficulté.

En cas d'abandon, le concurrent doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche.

Article 10 - Chronométrage

Chaque équipe se verra remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puces velcros à mettre à la cheville) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

La puce sera détectée au départ, à l'arrivée. La puce sera transmise entre les relayeurs, et fera office de passage de relais.

Les équipes seront classées à l'issue de l'épreuve. La puce devra impérativement être remis à l'organisateur à l'issue de la course.

Article 11 - Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

La direction de course se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les concurrents jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 13 – Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Article 14 – Engagements prévention COVID

Le jour de la course, les participants s'engagent à respecter les règles sanitaires éventuellement imposées par le gouvernement.

Dans le cas où le présent règlement devait évoluer pour l'actualisation des mesures sanitaires imposées par le gouvernement, l'organisation mettra à jour le présent règlement et le publiera sur le site de la course. C'est la version publiée le jour de la course qui fera foi et devra être respectée par les participants.